

Le Neuf Octobre mil huit cent quatre-vingt-six à dix heures du matin.

ACTE DE MARIAGE de *Vincent, Louis, Cauvel*

N° 16

*Cauvel et Clotés*

Agé de *vingt quatre* ans, né à *Noyers* département de *Yonne*  
 d *le* *quatorze* du mois de *Juillet*  
 mil huit cent *soixante deux* profession de *Cultivateur* domicilié  
 à *Noyers* département de *le Yonne* fils *Magnus*  
 de *M. Hippolyte, Sixte, Cauvel* né à *Noyers* département  
 d *le Yonne* en son vivant profession de *Cultivateur* domicilié  
 à *La Cray* département de *le Yonne* et  
 de *Mme Marie, Emeric, Batereau, Noyers* née à *Noyers* département  
 d *le Yonne*, son épouse, en son vivant prop. d'un *2* jardiniers domiciliés  
 à *Noyers (Yonne) Yonne Paris*

Et de *Marie, Française, Marguerite, Clotés*

Agé de *six neuf* ans, née à *Eoulon* département  
 d *le Yonne* le *six* du mois de *Septembre*  
 mil huit cent *soixante sept* profession de *Cultivateur* domiciliée  
 à *La Cray* département de *le Yonne* fille mineure  
 de *François, Clotés* né à *Meisul* département  
 d *le Yonne* orientales profession de *Arbuste de menuiserie* domicilié  
 à *La Gacelle* département de *le Yonne* et  
 de *Madame, Madelon* née à *Bréville* département  
 d *le Yonne* occidentales, son épouse domiciliée à *La Gacelle (Yonne) La Gacelle*  
 et la mère, ex. parents et consentants *Yonne Paris*

Les actes préliminaires sont : 1° Le publication de mariage, faite par nous dans l'église, les Dimanches *Neuf* et *vingt-neuf* Septembre, Mil huit cent quatre-vingt-six. Deuxième affichés pendant le délai voulu par la loi.

- 2° - Vu l'acte de l'acte de naissance du futur époux
- 3° - Vu l'acte de l'acte de naissance du futur époux
- 4° - Vu l'acte de l'acte de naissance du futur époux
- 5° - Vu l'acte de l'acte de naissance du futur époux
- 6° - Vu enfin l'acte de son mariage, publié à l'Officiere de l'Etat civil d'Yonne (Yonne) mil huit cent quatre-vingt-six, par lequel l'Officiere de l'Etat civil d'Yonne (Yonne) constate que les publications de mariage ont été faites, et que, les *Dimanches Neuf et Vingt-neuf* Septembre, Mil huit cent quatre-vingt-six

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1830, les futurs époux ont déclaré qu'il n'y a pas de fait de contrat de mariage à la date du \_\_\_\_\_ du mois de \_\_\_\_\_ mil huit cent \_\_\_\_\_ par devant M<sup>r</sup> \_\_\_\_\_ notaire à \_\_\_\_\_ département de \_\_\_\_\_

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Marie, Française, Marguerite, Clotés* et l'autre *Vincent, Louis, Cauvel*.

Le tout en présence de *Vial, Edouard* domicilié à *Noyers* département de *le Yonne* agé de *quarante trois* ans, profession de *Juridicien, non parent ni allié des futurs*  
 De *Régis, Louis* domicilié à *Noyers* département de *le Yonne* agé de *vingt huit* ans, profession de *Teuicher, non parent ni allié des futurs*  
 De *Martin, Joseph* domicilié au *Mil* département de *le Yonne* agé de *quatre trois* ans, profession de *Reculange, Couffieu de la future*  
 Et de *Cauvel, Ferdinand* domicilié à *Noyers* département de *le Yonne* agé de *vingt cinq* ans, profession de *Cultivateur, frère de la future*.

Après quoi *Moi, Eugène, Blanc Maire* de la Commune de *La Gacelle*

faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par *le futur, la future, le quatre témoins et le père de la future; la mère de la future, a déclaré, en l'absence de ce père par moi requise* V. Approuvant *vingt six* mots cagés mots

*Vincent Louis*  
*Marie Clotés*  
*Régis Louis*  
*Martin Joseph*  
*Cauvel Ferdinand*  
*Clotés*  
*Eugène*